

Si la séance tenue par le Conseil de Fabrique de Rennes-le-Château, le 2 octobre 1887, montre une petite discorde à propos des places et des chaises occupées lors des offices par certaines personnes, notamment celles appelées « du Château », elle permet entre autre de situer plus précisément l'époque de la disparition de l'ancien autel de la Ste Vierge et de connaître le délabrement de certaines parties de l'église.

#### Séance trimestrielle d'Octobre (2 octobre)

---

L'an mil huit cent quatre vingt sept et le 2 du mois d'octobre, le Conseil de Fabrique dûment convoqué s'est réuni à l'issue des Vêpres au presbytère lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Pierre Bonhomme.

Etaient présents M. B. Saunière, Curé, M. Fontecaire, Maire, M. Captier nouveau trésorier, M. Joseph Maury, Secrétaire, M. Pierre Artozouls et M. Zacharie Péchou, marguilliers.

Le conseil s'est occupé d'abord de la nomination d'un nouveau trésorier, l'ancien ayant été obligé de résigner ses fonctions par suite de ses occupations. A l'unanimité des voix M. Captier a été élu trésorier, ce dernier a accepté.

Le conseil s'est occupé ensuite du nouveau placement des bancs et des chaises. D'après cette nouvelle disposition, il a été décidé que les jeunes filles occuperaient les premières places tout à fait devant, viendraient ensuite les femmes et enfin les hommes.

Les deux bancs, celui des marguilliers et celui occupé par les propriétaires du château, le Confessionnal et l'autel de la Ste Vierge nuisant au placement des nouveaux bancs et à l'arrangement des chaises, il a été décidé 1° que l'autel de la Ste Vierge serait enlevé 2° que le Confessionnal serait placé au fond de l'église sous la Tribune et que les deux bancs celui des marguilliers et les soi disant bancs du château occuperaient une place aux deux côtés du Confessionnal.

Il ne sera pas inutile je crois avant de clore cette question de décider enfin, que le banc de la discorde abandonné par ceux qui l'occupaient, revient à la Fabrique et que jamais plus on ne le donnera à personne. De plus d'après la nouvelle réorganisation des chaises, toute chaise ou place laissée ou abandonnée par la personne qui l'occupait, reviendra à la Fabrique comme cela existait autrefois.

Le conseil de Fabrique ayant compris et approuvé tout ce que nous venons de dire il a été passé à une autre question ; je veux dire un lambris de 1m 60 cm tout autour de l'église.

Vu la malpropreté et le mauvais état des murs intérieurs de l'église ; vu surtout la grande humidité du côté du cimetière, humidité qui pénètre à l'intérieur et qui dégrade les murs en jetant à bas les couches de plâtre.

Seance Comunitelle 9 Octobre (2 Octobre)

Le 27 au huit cent quatre vingt sept est le 2 du mois d'octobre, le conseil de fabrique d'Amiens convoqué, s'est réuni à l'heure des Vêpres au presbytère lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>r</sup> Pierre Bonhomme -  
Étaient présents M<sup>r</sup> B. Laminier, Prieur, M<sup>r</sup> Fontecarré Maire, M<sup>r</sup> Caplet, nouveau trésorier, M<sup>r</sup> Joseph Maury, Secrétaire, M<sup>r</sup> René Allouards et M<sup>r</sup> Zacharie Pichon Marguilliers

Le conseil s'est occupé d'abord de la nomination d'un nouveau trésorier l'ancien ayant été obligé de résigner sa fonction par suite de ses occupations. A l'unanimité du vote M<sup>r</sup> Caplet a été élu trésorier, il l'a accepté.

Le conseil s'est occupé ensuite du nouveau placement des bancs et du chœur. D'après cette nouvelle disposition, il a été décidé que les jeunes filles occuperaient les premières places tous à fait devant, viendraient ensuite les femmes et enfin les hommes. Le deuxième banc celui des marguilliers et celui occupé par les propriétaires du chœur, le Confessionnal et l'autel de la S<sup>te</sup> Vierge, nuisant au placement des nouveaux bancs et à l'arrangement de chœur, il a été décidé 1<sup>o</sup> que l'autel de la S<sup>te</sup> Vierge sera enlevé 2<sup>o</sup> que le Confessionnal sera placé au fond de l'église sous la tribune et que le 3<sup>e</sup> banc celui des marguilliers et le 4<sup>e</sup> banc celui du chœur occupera une place aux deux côtés du Confessionnal.

Il ne sera pas inutile je crois avant de clore cette question, de décider enfin que le banc de la 2<sup>e</sup> rangée abandonné par ceux qui l'occupaient, reviendra à la fabrique et que jamais plus on ne le donnera à personne. De plus d'après la nouvelle réorganisation du chœur, toute chaise ou place laissée ou abandonnée par la personne qui l'occupait, reviendra à la fabrique comme cela existait antérieurement.

Le conseil de fabrique ayant compris et approuvé tout ce que nous venons de dire il a été passé à une seconde question; je veux dire un lambris de 1<sup>m</sup> 67<sup>m</sup> tous autour de l'église.

Vue la malpropreté et le mauvais état des murs intérieurs de l'église; vu surtout la grande humidité du côté du Confessionnal humidité qui pénètre à l'intérieur et qui dégrade les murs en jetant à bas les couches de plâtre.